



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

gestion

Question écrite n° 91176

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la contribution de la mission administration générale et territoriale de l'État à la réforme de l'État. Cette mission, qui est au coeur de l'action de l'État incarne la permanence de l'État, notamment dans l'espace territorial de la République. Il lui demande de présenter l'évolution de la fraude relative à la délivrance des titres (CNI, passeports, permis de conduire, titre de séjour) et de lui indiquer si la taxe qui pénalise, depuis le 1er janvier 2009, les personnes qui ne peuvent fournir leur ancienne carte d'identité lors d'un renouvellement, produit des effets tangibles. Il lui demande également de préciser la proportion de personnes qui fournissent désormais leur ancienne CNI lors d'un renouvellement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91176

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 2010, page 11327

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)